



2 co-acquéreurs qui paie la taxe foncière ?

Par **Kempton**, le 14/01/2012 à 11:10

Bonjour,

J'ai co-acquis un appartement avec un ami.

C'est moi qui l'habite et j'ai acquis 51 % de l'appartement, lui, 49 %.

J'ai payé la taxe foncière mais il vient de recevoir aussi une demande de payer la taxe foncière.

Est-ce normal ?

Devons-nous payer deux fois la taxe foncière pour le même appartement ?

D'avance, merci de votre aide.

Par **Marion2**, le 14/01/2012 à 12:08

Bonjour,

Il ne peut y avoir qu'une taxe foncière qui doit être acquittée par les propriétaires.

Vous devez donc partager le règlement de cette taxe.

Déplacez vous aux impôts afin que votre dossier soit régularisé.